



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2026 à 19 h 30
Convocation du 16 juin 2026
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents22
Procurations..... 1
Absent0

Membres présents : Mmes et MM. DERUDDER Germain, NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOSLE Emilie, SOTGIU Mario, SABER Elise, ODDO Anthony, ALLARD Laetitia, ZUSCHROTT Franz, BOURGUIGNON Magali, WEBER Jean-Marc, MULLER Christiane, KOMAC Geoffroy, PACIELLO Virginie, MARGHERITA Michel, HUART Christelle, COLLA Cédric, DANN Daniel, SCHMIDT Anne-Lise, THILLEMENT Céline (retard arrivée à 19h35), DI MARIA Toni, CHILLARI Sabrina et BEN MOUSSA Peggy.

Membres absents excusés : MULLER Christiane (Procuration FROEHLINGER Didier).

Mme ADAM Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie est nommée secrétaire de séance

POINT N°6 – Dispositif d'aide communale pour l'aménagement de bateaux de trottoir DE2026_06_12_6

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le point suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le développement du stationnement des véhicules au sein des propriétés privées contribue à réduire l'occupation du domaine public par les véhicules en stationnement ;

Considérant que la réalisation de bateaux de trottoir facilite l'accès aux propriétés privées et favorise ainsi le report du stationnement des véhicules de la voie publique vers les parcelles privées ;

Considérant que cette mesure participe à l'amélioration de la circulation, à la sécurisation des déplacements des usagers de la voirie, notamment des piétons, et à une meilleure visibilité aux abords des voies communales ;

Considérant qu'elle contribue à une gestion plus rationnelle du domaine public communal, à la réduction du stationnement gênant et à l'amélioration du cadre de vie des habitants ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'encourager ces aménagements par l'octroi d'une aide financière forfaitaire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **D'INSTAURER** une aide communale forfaitaire de 300 € pour la réalisation d'un bateau de trottoir permettant l'accès d'un véhicule à une propriété privée ;
- **DE RESERVER** cette aide aux propriétaires d'immeubles situés sur le territoire de la commune ;
- **DE CONDITIONNER** son versement à la présentation d'une facture acquittée justifiant la réalisation des travaux ;
- **DE SUBORDONNER** l'attribution de l'aide au respect des prescriptions techniques et des autorisations préalables exigées par la commune pour toute intervention sur le domaine public ;
- **DE PRECISER** que l'aide est limitée à une attribution par propriété ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget communal et que les aides seront accordées dans la limite des crédits disponibles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Oeting, le 22 juin 2026

Le Maire, Germain DERUDDER

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.